



CHRISTIAN ECKERT
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET,
AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 22 septembre 2015
N° 444

Christian ECKERT lance le plan « Dédouanez en France », dédié à l'accompagnement des entreprises à l'international

Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, a présenté le plan de la Douane dédié à l'accompagnement des entreprises devant plus de 500 entrepreneurs et professionnels du commerce international réunis pour l'occasion à Bercy.

Pour Christian ECKERT, « l'objectif de ce plan est de dire aux entreprises, françaises et étrangères, « dédouanez en France », les formalités sont simples et rapides et la douane française vous accompagne ».

Le plan, facteur d'aide à la croissance économique et à la création d'emplois, se compose de 40 mesures dont l'ambition est d'adapter l'offre douanière aux attentes des entreprises. Il vise trois objectifs : la simplification des formalités, l'attractivité de la France et l'accompagnement des entreprises à l'international.

Christian ECKERT a annoncé le renforcement des cellules douanières de conseil aux entreprises pour les PME et ETI. Aujourd'hui, les cellules conseil réalisent 2000 entretiens personnalisés par an. L'objectif est de parvenir à 20.000 entretiens d'ici 2018. Pour les grandes entreprises, un « service grands comptes » sera créé dès début 2016.

Afin de permettre aux entreprises d'être toujours plus compétitives, le Ministre a fixé plusieurs objectifs à la douane, notamment :

- atteindre le taux de 95 % des flux dédouanés en moins de 5 minutes ;
- mettre son offre numérique au cœur de son plan d'actions en faveur des entreprises. Dans ce cadre, elle développe le Guichet Unique National (le GUN), portail au travers duquel les entreprises pourront demander et recevoir toutes les autorisations, certificats ou licences exigées lors des formalités de dédouanement. La douane met en place le téléservice SOPRANO qui constituera un portail unique offert aux opérateurs pour le suivi de toutes leurs procédures douanières.

Enfin, la douane lance un grand plan de formation des entreprises et des professionnels de la logistique aux procédures douanières. L'objectif est, d'ici 2018, de doubler le nombre de professionnels formés.

Le plan détaillé des 40 mesures concrètes en faveur des entreprises est accessible en cliquant sur les liens suivants : <http://bit.ly/40-mesures> et <http://bit.ly/40-mesures>

Contact presse :

Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04 sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr